

SOMMAIRE :

ANNEE 1961 N° 139 /PR-MFB-CAB.

Nomination d'un Administra-
teur titulaire de la B.C.E.
A.O.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de
la République du Dahomey;

VU l'ordonnance N° 59-491 du Président de la République Française
Président de la Communauté, relative au Régime de l'Emission
dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest;

VU les décrets N°s 323/PCM-CAB. du 10 Novembre 1960 et 1 du 3
Janvier 1961 portant nomination des Administrateurs de la
B.C.E.A.O.;

VU le décret N° 111/PR-CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ARTICLE 1er : Mr. Alexandre ADANDE, Ministre des Finances et du Budget
est nommé Administrateur titulaire pour représenter la République du
Dahomey au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de
l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de Mr. Paul DARBOUX.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./-

P
PORTO-NOVO, LE 19 MAI 1961

..... ;
AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
JORD	I
CG. Info.	I
P.C.M.	I5
MFPT	I
DP	I
EFB/CAB	I
FINANCES	7
CF	2
CD	I
TRESOR	I
DOMAINES	I
TOUS MINISTRES	I3
INTERESSE	I
VICE-PRESIDENCE	I

H. M A G A